

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1436

19 mai 2016

SOMMAIRE

AAC Capital 2005 Lux Sarl	68899	Foncière Jour S.A.	68923
Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l.	68883	Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF	68924
Abington Gate Europe S.à r.l.	68899	Glanbia Cheesip-Luxembourg Branch	68924
AC Patrimoine Holding S.à r.l.	68899	Gramercy Invest (Lux) S.à r.l.	68925
AC Revocable Trust s.à r.l.	68899	Migeza S.A. SPF	68908
Across (EL7) S.à r.l.	68900	Orsa Maggiore S.A.	68924
AgFe UK Real Estate Senior Debt 1 Sarl	68883	root S.A.	68882
Aktua Luxco Holding 2 S.à r.l.	68883	Saga	68903
Aliyah s.à r.l.	68894	Samart S.A.	68902
Allianz Global Investors Opportunities	68894	Sanitation Global Services S.A.	68902
Almacantar SBP 2 Holding S.à r.l.	68895	Sara Assur S.A.	68902
Aricent Holdings Luxembourg	68898	Schonfells S.A.	68903
A.S. Immo S.A.	68882	Semeraro Investments S.A.	68903
A.S. Partimmo S.A.	68882	Société Financière OKH S.A.	68904
Audere Lux S.A.	68906	Sofichem S.A.	68901
Autotruster S.à r.l.	68906	Sonelec S.à r.l.	68925
Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l.	68898	Suxes Life Insurance Brokers S.A.	68903
Bansk II s.à r.l.	68907	Telexta S.A.	68901
Bargain Retail Europe Holding S.à r.l.	68907	Tennis Properties S.A.	68904
Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l.	68908	TFI Europe Income Real Estate I S.C.A.	68904
Biotech Growth Holding SA	68926	Top Evasion	68900
Bluebird Securities S.A.	68908	Trustlux S.A.	68901
B.R.E. S.A.	68907	Unifam S.à r.l. SPF	68901
eleX alpha S.A.	68882	Vem Holding S.à r.l.	68904
eleX alpha S.A.	68905	WA International S.A.	68905
		White House S.A.	68905

leX alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 119.681.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Caroline Kinyua, Hinnerk Koch et Laurent Bélik, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016072577/16.

(160036898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

root S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Roost, 3, op der Poukewiss.
R.C.S. Luxembourg B 92.268.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 14 mai 2015, que les mandats d'administrateur, ainsi que d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Goederich, demeurant à 5, rue Jean-Pierre Schuster L-9131 Schieren, sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2017.

L'Assemblée décide également de nommer la société Zharol Expert S.A., ayant son siège social à 35, rue J.-F. Kennedy L-7327 Steinsel, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072578/14.

(160036987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

A.S. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 48, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 113.539.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2016072580/11.

(160037188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

A.S. Partimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Moondorf-les-Bains, 48, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 117.675.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2016072581/11.

(160037179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 119.592.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 février 2016.
Référence de publication: 2016072584/10.
(160037116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

AgFe UK Real Estate Senior Debt 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 194.178.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 février 2016

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 22 février 2016 que:
le siège social de la Société a été transféré du 24, rue Beaumont, L- 1219 Luxembourg au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et ce avec effet au 29 février 2016.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2016.
Langham Hall Luxembourg Sarl
Signature
Mandataire
Référence de publication: 2016072587/17.
(160036835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Aktua Luxco Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 204.206.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of February,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared the following:

Aktua Luxco Holding 1, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,
represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal, given on 16th February 2016;
such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Aktua Luxco Holding 2, S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 7. Shares. Each share entitles to one vote.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of Civil Rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) do not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager (the “Class A Manager”) or class B Manager (the “Class B Manager”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Manager(s).

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any one Manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) or by any two (2) Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its sole Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a Manager is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. The auditing of the Company may be entrusted to one or several statutory auditors.

One or more statutory auditors must be appointed in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders. The statutory auditor(s) need not be shareholder(s).

When so required by the Laws, the auditing of the Company must be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) duly licensed in Luxembourg. When an approved statutory auditor is appointed, no statutory auditor must be appointed.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. Unless otherwise provided by the Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 11.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), or by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting and waive the convening formalities, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. A proxyholder may represent more than one shareholder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. Resolutions whose adoption is not subject to the quorum and the majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

For resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the board of the general meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward

to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
Aktua Luxco Holding 1, S.à r.l.	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

Resolutions of the general meeting of shareholders *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Mr. Joel Cardenas San Martin, private employee, born on 3 March 1978 in Bilbao, Spain, with professional address at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Myla Baguilat Tolentino, private employee, born on 15 June 1980 in Kiangon, Ifugao, Philippines, with professional address at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder of the appearing party signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le seizième jour du mois de février,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Aktua Luxco Holding 1, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg], Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 février 2016;

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Aktua Luxco Holding 2, S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants tel que défini ci-dessous.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les comptes prime d'émission peuvent être créés pour enregistrer les apports contribués à la Société par les associés existants sans émission de parts sociales. Les comptes prime d'émission constituent une réserve distribuable et peuvent être

utilisés notamment pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour distribution aux associés ou pour allocation des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux Lois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») ou Gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence du ou des Gérant(s).

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Gérant.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A ou Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) Gérants. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son seul Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. La vérification des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires.

Un ou plusieurs commissaires doivent être nommés si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés. Le(s) commissaire(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s).

Dans les cas prévu par les Lois, la vérification des comptes de la Société doit être confiée à un réviseur d'entreprises agréé habilité au Luxembourg. Si un réviseur d'entreprises agréé est nommé, aucun commissaire peut être nommé.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Sauf si autrement disposé par les Lois, ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent aux formalités de convocation, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé. Un mandataire peut représenter plus d'un associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Les résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Pour les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Aktua Luxco Holding 1, S.à r.l.	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2016.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre des Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Joel Cardenas San Martin, employé du secteur privé, né le 3 mars 1978 à Bilbao, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Myla Baguilat Tolentino, employée du secteur privé, née le 15 juin 1980 à Kiangon, Ifugao, Philippines, ayant son adresse professionnelle au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 février 2016. GAC/2016/1240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072588/600.

(160036549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Aliyah s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 169.857.

L'adresse de Olivier Lefebvre et Joachim Creus, gérants de classe B de la Société, est désormais le 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aliyah s.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016072590/13.

(160036774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Herr Dr Kai Wallbaum hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Opportunities SICAV (die „Gesellschaft“) mit Ablauf des 29. Februar 2016 niedergelegt.

Mit Beginn des 1. März 2016 wird Herr Sven Schäfer mit Berufsanschrift Bockenheimer Landstraße 42-44, D-60323 Frankfurt am Main, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 14. Oktober 2016 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Senningerberg.
Für die Richtigkeit des Auszuges
Allianz Global Investors GmbH
Niederlassung Luxemburg
Biehl / Eis

Référence de publication: 2016072591/17.

(160037166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Almacantar SBP 2 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 187.630.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Almacantar SBP 2 Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 187.630, having a share capital amounting to twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), and incorporated on June 2, 2014 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 11, 2014 number 2117 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Almacantar S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 149.157 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) represented by twelve thousand (12,000) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Addition of clauses in the Articles dealing with the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company;
3. Subsequent amendment of article 8 of the Articles to reflect the resolution adopted under item 2. here above; and
4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to add clauses to the Articles dealing with the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company so that (i) minutes of the meetings of the board of managers of the Company can either be signed by the chairman (pro tempore) of the board of managers (if and when appointed) or by all managers attending such board meeting and (ii) the Company will be validly represented in all matters by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to subsequently amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote, the chairman of the Board, if any, shall not have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorized agents they are responsible only for the execution of their mandate.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting. Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Almacantar SBP 2 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.630, ayant un capital social s'élevant à douze mille livres sterling (GBP 12.000) et constituée le 2 juin 2014, en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 août 2014 numéro 2117 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU

Almacantar S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.157 (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 8 des Statuts pour refléter la résolution adoptée au point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter des clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société de sorte que (i) les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société peuvent être soit signés par le président (pro tempore) du conseil de gérance (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants participant à une telle réunion du conseil de gérance et (ii) la Société sera valablement représentée dans toutes les affaires par la signature conjointe de deux des gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, ne sera pas prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/est/sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires spécifiques prédéterminées par le(s) gérant(s).

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires habilités, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux

qui sont produits dans les procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40642. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016072600/179.

(160037160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.292.

Par résolutions écrites en date du 24 février 2016 l'associé unique de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Ilya Cantor de son mandat de gérant de la Société avec effet au 12 janvier 2016;
- nommé Amit Shashank, né le 29 mars 1970 à Jaipur, Rajasthan, l'Indie et résidant professionnellement au 50 Main Street, Ste. 1000, White Plains, New York, les États-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 24 février 2016 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2016072603/17.

(160036885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 108.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.746.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 janvier 2016 que Monsieur David Ryan a été révoqué de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 31 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072606/13.

(160036567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

AAC Capital 2005 Lux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 141.032.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072608/10.

(160037091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Abington Gate Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 71, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 182.008.

Décision de l'associé unique du 1^{er} mars 2016

L'associé unique de la société Abington Gate Europe S.à.r.l. a décidé, en date du 1^{er} mars de prendre la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

71, Rue Victor Hugo, L-4141 Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2016.

Pour extrait conforme

Bertrand LAURET

L'associé unique

Référence de publication: 2016072609/16.

(160037244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

AC Patrimoine Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.953.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 194.330.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

Il résulte des résolutions prises en date du 25 février 2016 que:

1. La démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 décembre 2015 est acceptée.

2. Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé au poste de gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, démissionnaire, avec effet au 15 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Fait le 25 février 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016072610/16.

(160036545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

AC Revocable Trust s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 165.629.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société adoptées le 31 décembre 2015

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2016.

L'adresse de Olivier Lefebvre et Joachim Creus, gérants de classe B de la Société, est désormais le 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AC Revocable Trust s.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016072611/16.

(160037078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Across (EL7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 201.925.

Die Koordinierten Statuten vom 11. Februar 2016 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 01. März 2016.

Référence de publication: 2016072612/11.

(160037292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Top Evasion, Société Anonyme.

Capital social: EUR 85.986,69.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 49.288.

Il s'agit d'un rectificatif du document déposé le 24/02/2016 référencé L160033922

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 février 2016 que:

Première résolution

1. Est accepté la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Mohammed BEN REGBA et est désigné en remplacement pour une durée illimitée en qualité d'administrateur Monsieur BEN YAGHLANE Lassaad, de nationalité belge, né le 19 février 1965 à LA GOULETTE (Tunisie), demeurant 39 avenue des Frères LEGRAIN B-1150 Woluwé St Pierre (Belgique),

2. Est acceptée la démission du mandat d'administrateur de Monsieur BRUPPACHER Michael et est désigné en remplacement en qualité d'administrateur, pour une durée illimitée, Monsieur BEN YAGHLANE Mohamed Taieb, de nationalité belge, né le 3 mars 1991 à Carthage (Tunisie) et demeurant 39 avenue des Frères LEGRAIN B-1150 Woluwé St Pierre (Belgique),

3. Est désigné en qualité d'administrateur, pour une durée illimitée, Monsieur BEN YAGHLANE Youssef, de nationalité belge, né le 31 mai 1995 à Ixelles, demeurant 39 avenue des Frères LEGRAIN B-1150 Woluwé St Pierre (Belgique),

Deuxième résolution

Est désigné, délégué chargé de la gestion journalière pour une durée illimitée Monsieur BEN YAGHLANE Lassaad, de nationalité belge, né le 19 février 1965 à LA GOULETTE (Tunisie) demeurant 39 avenue des Frères LEGRAIN B-1150 Woluwé St Pierre (Belgique),

Troisième résolution

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne déléguée à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016072516/34.

(160036031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Trustlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.001.

En date du 23 février 2016 l'assemblée générale:

- a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur Monsieur Davide MURARI jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

- a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

- a pris note du changement d'adresse professionnelle de l'administrateur Monsieur Alain TIRCHER comme suit: 20, rue de Bitbourg L- 1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TRUSTLUX S.A.

Référence de publication: 2016072522/16.

(160035827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Unifam S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 188.833.

Extrait de la résolution des Actionnaires tenue à Luxembourg le 4 janvier 2016.

Première résolution

Acceptation de la démission des Gérants de catégorie B avec effet au 01/01/2016

a) Acceptation de la démission de Mr. Eriks Martinovskis, gérant de catégorie B de la société.

Luxembourg, le 24/02/2016.

Référence de publication: 2016072525/12.

(160036442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Sofichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 88.652.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2016

L'assemblée décide d'informer le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg des changements d'adresses des organes de la Société, comme suit:

Commissaire aux Comptes:

Tax Consult S.A., 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

Administrateur:

Nadia Tarari, 73 Boulevard Richard Lenoir, F-75011 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICHEM S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016072485/17.

(160036060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Telexta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.177.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2016

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Jean LAMBERT, administrateur, avec effet au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale accepte les démissions de Monsieur Patrice YANDE et de Madame Claudia HERBER, administrateurs, tous deux domiciliés professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et ce, avec effet au 26 février 2016.

L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., société anonyme, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et ce, avec effet au 26 février 2016.

Extrait sincère et conforme

TELEXTA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016072500/19.

(160036064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Samart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9912 Troisvièrges, 5, Tubeseck.

R.C.S. Luxembourg B 101.391.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 23 février 2016 au siège social de la société

La société ALLO SERVICE a été révoquée avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

L'actionnaire unique a nommé en remplacement:

READ Sàrl représentée par son gérant M. Jean Bernard Zeimet et domiciliée 3A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, RCS B 45083

Le mandat de commissaire aux comptes de la société READ Sàrl prend effet immédiatement. La société READ Sàrl établira son rapport de commissaire aux comptes pour l'exercice 2015 de la société SAMART SA.

Son mandat se terminera en même temps que le mandat de l'Administrateur unique soit lors de l'assemblée générale de 2017.

Référence de publication: 2016072464/17.

(160036435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Sanitation Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.026.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social le 1^{er} avril 2014:

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Cyrille Deddouche, demeurant au 315a, route d'Arlon, L-8011 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), en tant qu'administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANITATION GLOBAL SERVICES S.A.

Référence de publication: 2016072467/14.

(160036081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Sara Assur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 56.412.

Par la présente, nous vous informons que nous donnons notre démission en tant que commissaire aux comptes, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Fibetrust S.à.r.l.

Jean Beissel

Associé-Gérant

Référence de publication: 2016072468/13.

(160035916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Suxes Life Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 87.821.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Larochette le 10 février 2016 de l'acceptation de la démission du commissaire aux comptes Fiducia SA avec effet immédiat.

En lieu et place, l'Assemblée accepte la nomination de la société FIDUSAL Family Office & Trust Services s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8076 Bertrange. 6A, an Diert, RCSL B-123309 en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2021

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016072460/15.

(160035757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Saga, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 160.394.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2016072463/16.

(160036016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Schonfells S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.533.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 février 2016

La convention de dépositaire au sens de l'article 42 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales signée avec la société MANACO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été résilié avec effet au 16 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

SCHONFELLS S.A.

Référence de publication: 2016072469/13.

(160036156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.209.

—
La société TRUSTSER S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.916, en sa qualité d'agent domiciliataire de la société SEMERARO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B84.209, déclare par la présente la dénonciation du siège social de la société SEMERARO INVESTMENTS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072473/13.

(160035814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Société Financière OKH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.433.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2015

Les membres du Conseil d'Administration décident de transférer le siège social de la société du 3, Rue Jean Jaurès - L-1836 Luxembourg au 7, Rue Jean Jaurès -L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Pour SOCIETE FINANCIERE OKH S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2016072481/15.

(160036241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Tennis Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.836.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 19 février 2016 lors de la réunion du conseil d'administration de la société
TENNIS PROPERTIES S.A.*

- M. Alexandre TASKIRAN a démissionné de ses fonctions avec effet au 23 décembre 2015.

- Mme Joanna DROZD, employée privée, née à Opole (Pologne), le 16 juin 1980, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et jusqu'au 8 janvier 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TENNIS PROPERTIES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016072508/16.

(160035924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

TFI Europe Income Real Estate I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean JAurès.

R.C.S. Luxembourg B 158.398.

—
Extrait des résolutions du gérant unique en date du 28 janvier 2016

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société, avec effet au 28 janvier 2016 (inclus), de son adresse actuelle située au 47, avenue J.K. Kennedy L-1855 Luxembourg au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Il est noté également le changement d'adresse du gérant TFI Europe Income S.à r.l., numéro RCS B 1580 08 au 23 rue Jean Jaures, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016072509/14.

(160036324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Vem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 192.216.

—
Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société VEM Holding S.à r.l. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192216.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016072537/11.

(160036434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

WA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.562.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 10/02/2016 que:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 67480

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016072543/18.

(160036123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

White House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 91.637.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 2 février 2016 que:

L'assemblée décide d'accepter la démission de Maître Daniel PHONG en tant que dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016072547/15.

(160036318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

eleX alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.681.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 22 février 2016

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016072576/14.

(160036898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Audere Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.367.

La société TRUSTSER S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.916, en sa qualité d'agent domiciliataire de la société AUDERE LUX S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.367, déclare par la présente la dénonciation du siège social de la société AUDERE LUX S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072644/13.

(160036655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Autotruster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8809 Arsdorf, 12, Um Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 112.709.

DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le douze février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Madame Jeanne-Marie CACNIO JACINTO, femme au foyer, née à San Miguel (Philippines) le 24 janvier 1973, demeurant à L-8809 Arsdorf, 12, Um Kneppchen.

Ici représentée par Monsieur Olivier FRANÇOIS, employé privé, demeurant à L-8809 Arsdorf, 12, Um Kneppchen, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 février 2016,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

laquelle comparante, seul associé de la société à responsabilité limitée «AUTOTRUSTER SARL», avec siège social à L-8809 Arsdorf, 12, Um Kneppchen.

La société a été constituée par acte authentique reçu par le notaire Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange-Attert, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 17 mars 2006, numéro 657,

Et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 112.709,

L'associé représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué a pris les résolutions suivantes:

I. Avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. Que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Il se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses

et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Olivier FRANCOIS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 février 2016. Relation: DAC/2016/2447. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072646/55.

(160036809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

B.R.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.548.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 25 février 2016 il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Umberto Cassinelli de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat;

- De coopter comme nouvel administrateur et administrateur-délégué Monsieur Edoardo Miroglio demeurant 2 Boulevard Madji Dimitar BG-8800 Silven avec effet immédiat, son mandat ayant comme échéance la même que celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.R.E S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016072647/16.

(160037209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Bansk II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 201.657.

L'adresse de l'associé unique de la Société, de Joachim Creus et Olivier Lefebvre, gérants de classe A de la Société, et de Markus Hopmann, gérant de classe B de la Société, est désormais le 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bansk II s.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016072649/13.

(160036938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Bargain Retail Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 792.900,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.636.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 février 2016, que Madame Pamela Valasuo, née le 26 Mai 1975 à Borga Ik (Finlande) ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société, avec effet au 26 février 2016 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Anthony Agostino, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour BARGAIN RETAIL EUROPE HOLDING S.à R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2016072650/17.

(160037025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.233.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé entre les associés de la Société, en date du 25 février 2016, que

Madame Kerstin Birgitta MAGNBERG-BRORSON, dentiste, née le 18 juillet 1953 à Bralanda, Suède, résidant à Bilbla, Triq San Pawl Munxar MXR 1483, GOZO, Malta.

a cédé à

Monsieur Lars Ake BRORSON, dentiste, né le 3 décembre 1952 à Malmö, Suède, résidant à Bilbla, Triq San Pawl Munxar MXR 1483, GOZO, Malta,

les cinquante (50) parts sociales qu'elle détenait en pleine propriété dans le capital social de la société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l., ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 100.233 (la «Société»), constituée le 8 avril 2004 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 590 en date du 9 juin 2004.

En effet, suite à la prédite cession des cinquante (50) parts sociales, Monsieur Lars Ake BRORSON, prénommé, devient associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 29 février 2016.

Pour avis sincère et conforme

Po: Me Danielle KOLBACH

Virginie PIERRU

Notaire

Référence de publication: 2016072653/28.

(160036793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Bluebird Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.209.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 22 février 2016

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016072656/14.

(160036899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Migeza S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 203.950.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de la société ANCONA MANAGEMENT INC., une société panaméenne constituée et existant sous les lois de la République de Panama, ayant sa siège social en Panama City, République de Panama et enregistrée auprès de la Section Mercantile du Registre Public de Panama (République de Panama), Microfiche 462892, Document 671695 La société a un capital social actuel de cent mille Dollars US (USD 100.000,-), représenté par cent (100) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille Dollars US (USD 1.000,-).

L'assemblée est présidée par Monsieur Francesco CABASSI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mrs Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Francesco CABASSI, précitée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président a requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la société ANCONA MANAGEMENT INC., une société panaméenne constituée et existant sous les lois de la République de Panama, ayant sa siège social en Panama City, République de Panama et enregistrée auprès de la Section Mercantile du Registre Public de Panama (République de Panama), Microfiche 462892, Document 671695 est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que la société n'a pas émis d'obligations.

III. Que les documents suivants se trouvent à la disposition de l'assemblée générale:

une copie de les résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2015 décidant le transfert du siège statutaire et effectif de la société de la République de Panama vers le Grand-Duché de Luxembourg.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois.

2) Modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement:

- Adoption de la forme sociale d'une société anonyme luxembourgeoise;
- Changement de dénomination de la société en «MIGEZA S.A. SPF»;
- Annulation de la valeur nominale des actions;
- Conversion du capital social de la Société actuellement en Dollar US (USD) dans la monnaie Euro (EUR) sur la base du taux de change de clôture affiché sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int) le 16 décembre 2015, dont un euro (EUR 1.-) est équivalent à un virgule zéro neuf trois trois dollars US (USD 1,0933), de manière à ce que le capital social de USD 100.000.-(cent mille dollars US), représenté par cent (100) actions sans indication de valeur nominale, correspond à la somme de (EUR 91.466,20) quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six Euros vingt Eurocent, représenté par cent (100) actions sans indication de valeur nominale;
- Réduction du capital social d'un montant de mille quatre cent soixante-six Euros (EUR 1.466,20) afin de le porter de son montant actuel de (EUR 91.466,20) quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six Euros vingt Eurocent à la somme de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000.-) sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de chaque action;
- Allocation de la somme de mille quatre cent soixante-six Euros (EUR 1.466,20) au compte prime d'émission;
- Fixation de la valeur nominale de chaque action à mille Euros (EUR 1.000.-) et remplacement des 100 actions sans indication de valeur nominale par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-);
- Changement de l'objet de la société, lequel se lira comme suit:

« 4.1. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de

dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

4.2. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

- 3) Modifications conséquentes des statuts.
- 4) Elections statutaires.
- 5) Divers.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire réel et effectif à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par décision des actionnaires de la société «ANCONA MANAGEMENT INC.», une société panaméenne constituée et existant sous les lois de la République de Panama, ayant sa siège social en Panama City, République de Panama et enregistrée auprès de la Section Mercantile du Registre Public de Panama (République de Panama), Microfiche 462892, Document 671695, en date du 15 décembre 2015, il a été décidé le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège réel et effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie des résolutions susmentionnées reste annexée au présent acte.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sous la forme d'une société anonyme, laquelle perdure sans interruption. Ainsi la société continuera à fonctionner au Grand-Duché de Luxembourg, à son nouveau siège réel, avec l'intégralité de ses actifs et passifs, lesquels sont plus amplement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Un rapport a été établi en date du 22 décembre 2015 par un réviseur d'entreprise agréée, la société anonyme «HRT Revision S.A.» avec siège social à 163, rue du Kiem., L-8030 Strassen, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCSL) sous le numéro B 51238, conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur bases de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Actif Net ne correspond pas au moins au moins au moins au capital de 90.000 EUR, augmenté de la prime d'émission de EUR 1,466,20 ou le capital minimum requis pour la constitution d'une société anonyme.»

Ledit rapport après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'Enregistrement.

Les actionnaires prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré de Panama City, République de Panama à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

et en conséquence la société adopte la nationalité luxembourgeoise et se soumet au droit luxembourgeois, sous la forme d'une société anonyme luxembourgeoise, laquelle perdure sans interruption.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement décide de:

- Adopter la forme sociale d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise;
- changer la dénomination de la société en «MIGEZA S.A. SPF»,
- Annuler la valeur nominale des cent actions de mille dollars US (USD 1.000);

- Convertir le montant du capital social de la Société actuellement en Dollar US (USD) dans la monnaie Euro (EUR) sur la base du taux de change de clôture affiché sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int) le 16 décembre 2015, dont un euro (EUR 1.-) est équivalent à un virgule zéro neuf trois dollars US (USD 1,0933), de manière à ce que le capital social de USD 100.000.- (cent mille dollars US), représenté par cent (100) actions sans indication de valeur nominale, correspond à la somme de (EUR 91.466,20) quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six Euros vingt centimes, représenté par cent (100) actions sans indication de valeur nominale;

- Réduction du capital social d'un montant de mille quatre cent soixante-six Euros (EUR 1.466,20) afin de le porter de son montant actuel de (EUR 91.466,20) quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six Euros vingt centimes à la somme de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000.-) sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de chaque action;

- Allocation de la somme de mille quatre cent soixante-six Euros et vingt centimes (EUR 1.466,20) au compte prime d'émission;

- Fixation de la valeur nominale de chaque action à mille Euros (EUR 1.000.-) et remplacement des 100 actions sans indication de valeur nominale par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-);

- et modifier l'objet de la société, lequel se lira comme suit:

« 4.1. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF».

Troisième résolution

L'actionnaire unique, après avoir approuvé le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg,

et après avoir adopté la nationalité luxembourgeoise et s'être soumis au droit luxembourgeois, sous la forme d'une société anonyme, ainsi qu'après avoir décidé de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise et plus particulièrement,

- en adoptant la forme sociale d'une société anonyme luxembourgeoise,
- en changeant la dénomination de la société en «MIGEZA S.A. SPF»,
- en convertissant le montant du capital social de la Société actuellement en Dollar US (USD) dans la monnaie Euro (EUR),

- en réduisant le capital social d'un montant de mille quatre cent soixante-six Euros vingt centimes (EUR 1.466,20) afin de le porter de son montant actuel de (EUR 91.466,20) quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-six Euros vingt centimes à la somme de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000.-) représenté par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-),

- et en modifiant l'objet de la société,

- décide sur vu du rapport du réviseur d'entreprises, la prédite société HRT Revision S.A., que les statuts de la société auront dorénavant la teneur ci-après.

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «MIGEZA S.A. SPF».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) représenté par quatre-vingt-dix (90) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est

appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois d'avril à 9 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du

jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Disposition transitoire

L'actionnaire unique décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 2015, et que la première assemblée générale annuelle se réunira exceptionnellement le 2^{ème} jeudi du mois de février 2016.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le bilan de la société daté du 31 octobre 2015 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un conseil d'administration composé de 4 membres ainsi qu'un commissaire, pour un terme de six (6) années, venant à échéance lors de l'assemblée ordinaire à tenir en 2021.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs

- Monsieur Gérard Victor ZAPPA, né en Warcoing (Belgique) le 31 mai 1931 et domicilié au 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg;

- Madame Mirella FIORDELLI ZAPPA, née en Sansepolcro (Italie) le 18 avril 1937, et domiciliée au 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

- Madame Sandra Sylvie ZAPPA, née en Luxembourg (Luxembourg) le 14 juillet 1970, et domiciliée au 149, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

- Monsieur Pierre Gérard ZAPPA, né en Anderlecht (Belgique) on 21 juin 1969, et domicilié au 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg,

A été appelé aux fonctions de commissaire:

La société FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230.

Sixième résolution:

L'Assemblée décide de donner pouvoir au conseil d'administration, avec pouvoir de substitution, d'exercer tous les actes et formalités requises suite au transfert du siège statutaire, aussi bien en Panama qu'au Luxembourg.

Septième résolution:

L'assemblée décide que la Société sera enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg. Une confirmation officielle de cet enregistrement sera envoyée à l'attention du notaire instrumentant.

Sous réserve de l'exécution de toutes les résolutions ci-dessus et de l'enregistrement de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille sera mise en oeuvre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais - Déclaration:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille sept cents Euros (EUR 1.700.-).

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête du mandataire de ladite partie comparante, et en cas de divergences entre les versions française et anglaise, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Suite la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ANCONA MANAGEMENT INC., a Panamanian corporation established and existing under the laws of the Republic of Panama, having its registered office in Panama City, Republic de Panama and registered with the Mercantile Section of the Public Registry of Panama, Microfiche 462892, Document 671695.

The company has a share capital of one hundred thousand US Dollars (USD 100.000,-) represented by one hundred (100) ordinary shares with a par value of one thousand US Dollars (USD 1.000,-) each.

The meeting is chaired by Mr Francesco CABASSI, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman designs as Secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, professionally residing in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting designs as Scrutineer Mr. Francesco CABASSI, prenamed.

The shareholders present or represented and the number of shares which they hold are noted on an attendance list, drawn up by the officers and signed by the shareholders present and/or by the attorneys of the represented ones, to the members of the meeting declare to refer. The attendance list, having been signed "ne varietur" by the parties and the notary, will remain annexed to this deed to be registered.

The powers of attorney issued by the shareholders represented to the present meeting, signed «ne varietur» by the parties and by the notary will remain also attached and will be registered with the present deed.

The President has requested the notary to enact that:

I. It is demonstrated by the attendance sheet that the entirety of the share capital of MANAGEMENT INC., a Panamanian corporation established and existing under the laws of the Republic of Panama, having its registered office in Panama City, Republic de Panama and registered with the Mercantile Section of the Public Registry of Panama, Microfiche 462892, Document 671695, is represented at the present Extraordinary General Meeting, so that the Meeting may validly deliberate regarding all items placed on the order of business.

II. The company has not issued any bonds.

III. The following documents are at disposal of the general meeting:

A copy of the minutes of the meeting of the board of directors of the company on 15 December 2015 resolving on the statutory and effective transfer of the registered office of the Company from the Republic of Panama to the Grand Duchy of Luxembourg.

IV. That the agenda of the present meeting is set as follows:

1) Transfer of the registered office, of the place of effective management, of the central administration and of the principal place of business to the Grand Duchy of Luxembourg, adoption by the company of the Luxembourgish nationality and submission of the Company to Luxembourg law.

2) Amendment of the articles of association of the company in the form required by the Luxembourg law and in particular:

- Adoption of the form of a Luxembourg société anonyme;
- Change of the registered name of the company into «MIGEZA S.A. SPF»;
- Cancellation of the nominal value of each share;
- Conversion of the share capital of the company being actually in US dollars (USD) into Euros (EUR) on the basis of the exchange rate published on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) of 16 December 2015, where one Euro (EUR 1.-) is equivalent to one point zero nine three US Dollars (USD 1.0933), in order the actual share capital amounting to one hundred thousand Us dollars (USD 100,000), represented by one hundred (100) shares without nominal value, corresponds to the amount of ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocent (EUR 91.466,20), represented by one hundred (100) shares without nominal value;
- decrease of the share capital by an amount of one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocent (EUR 1.466,20) in order to bring the actual share capital amounting to ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocents (EUR 91.466,20) to the amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000) without cancellation of shares but by decrease of the par value of each share;
- Allocation of the amount of one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocents (EUR 1.466,20) to the share premium account;
- fixation of a nominal value of each share to the amount of one thousand Euros (EUR 1,000) and replacement of the one hundred (100) shares without nominal value by ninety (90) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000);
- Change of the corporate objects of the company, which will be read as follows:

« 4.1. The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlying, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

4.2. Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.».

- 3) Further amendments of the articles of association.
- 4) Statutory appointments.
- 5) Miscellaneous.

Exposed:

The president of the meeting declares that the company intends to transfer its registered office to Luxembourg.

By resolution taken by the board of directors of the company «ANCONA MANAGEMENT INC., a Panamanian corporation established and existing under the laws of the Republic of Panama of having its registered office in Panama City, Republic of Panama et and registered with the Mercantile Section of the Public Registry of Panama, Microfiche 462892, Document 671695, taken on 15 December 2015 it was decided to transfer the registered office of the company to the Grand Duchy of Luxembourg.

A copy of the abovementioned resolutions remains attached to the present deed.

The present meeting has been convened to decide to transfer the registered office, the place of effective management, the central administration and the principal place of business of the company to the Grand Duchy of Luxembourg, according to the forms and conditions required by the Luxembourg law, under the form of a société anonyme, which will which continues without interruption. The company will continue to operate in the Grand Duchy of Luxembourg, its new registered office, with all its assets and liabilities, which are more fully described in the report of the auditor which is discussed below.

Moreover its articles of association need to be adjusted to the law of the country in which the company has its new registered office.

A report was dated December 22nd, 2015 has been prepared by a réviseur d'entreprise agréée, the société anonyme «HRT Revision S.A.» with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCSL) under number B 51238, in accordance with Articles 26-1 and 31-1 of the Law dated August 10, 1915 on commercial companies, as subsequently amended, which concludes as follows:

«Conclusion

Based on our due diligence procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the total net asset value does not correspond at least to the share capital of EUR 90,000, increased by the share premium of EUR 1,466,20 or to the minimum capital required for the incorporation of a public limited liability company („société anonyme“).»

Such report after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders take the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolves to transfer registered office, the place of effective management, the central administration and the principal place of business of the company, from Panama City, Republic of Panama to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, And, as a consequence, the company adopts the Luxembourg nationality and submits to the Luxembourg law in the form of a Luxembourg société anonyme, which continues without interruption.

Second resolution

The meeting then resolves to adjust the articles of association of the company to the extent necessary to conform with Luxembourg law, and in particular it resolves to:

- Adopt the form of a Luxembourg société anonyme de gestion de patrimoine familial;
- Change the registered name of the company into «MIGEZA S.A. SPF»;
- Convert the share capital of the company being actually in US dollars (USD) into Euros (EUR) on the basis of the exchange rate published on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) of 16 December 2015, where one Euro (EUR 1.-) is equivalent to one point zero nine three three US Dollars (USD 1.0933), in order the actual share capital amounting to one hundred thousand Us dollars (USD 100,000), represented by one hundred (100) shares without nominal value, corresponds to the amount of ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocent (EUR 91.466,20), represented by one hundred (100) shares without nominal value;
- decrease the share capital by an amount of one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocents (EUR 1.466,20) in order to bring the actual share capital amounting to ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocent (EUR 91.466,20) to the amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000) without cancellation of shares but by decrease of the par value of each share;
- Allocate the amount of one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocents (EUR 1.466,20) to the share premium account;
- fix a nominal value of each share to the amount of one thousand Euros (EUR 1,000) and replacement of the one hundred (100) shares without nominal value by ninety (90) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000);
- And modify the corporate object of the company as follows:

« 4.1. The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlying, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

4.2. Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in

the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.».

Third resolution

The sole shareholder, after approving the transfer of the registered office, of the place effective management, of the central administration and of the principal place of business of the company to Luxembourg

et and after adopting the Luxembourg nationality for the company and submitting it to the Luxembourg law, under the form of a société anonyme, as well as deciding to adjust the articles of association of the company to the extent necessary to conform with Luxembourg law, and in particular

- adopting the form of a Luxembourg société anonyme,
- changing the registered name of the company into «MIGEZA S.A. SPF»,
- converting of the amount of the share capital of the Company currently mentioned in the US Dollar currency (USD) into the Euro currency (EUR)
 - Decreasing the share capital by an amount of one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocents (EUR 1,466.20) in order to bring the share capital from its actual amount of ninety-one thousand four hundred sixty-six Euros twenty Eurocents (EUR 91.466,20) to the amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000), represented by one ninety (90) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each;
 - and changing the corporate object of the company
 - decides on the basis of the report of the réviseur d'entreprise agréée, the prenamed HRT Revision S.A., that the articles of association of the company shall now be read as follows:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of “MIGEZA S.A., SPF”.

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlying, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

4.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at ninety thousand Euros (EUR 90.000,-), represented by ninety (90) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.3 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of April at 9:00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by Law on Companies shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. The General Meeting may decide to appoint the directors as class A director(s) (Class A Directors) and class B director(s) (Class B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor (s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The Shareholders resolve, as transitional provision, that the current financial year will end on 31 December 2015 and that the first annual general meeting will exceptionally be held on the second Thursday of the month of February 2016.

Quatrième résolution

The Sole Shareholder resolves to approve the financial statements of the company as at 31 October 2015 as opening financial statements in the Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint a board of directors composed by 4 members as well as a statutory auditor for the term of six (6) years, which will expire at the date of the annual general meeting to be held in 2021.

Were appointed as directors

- Mr. Gérard Victor ZAPPA, born in Warcoing (Belgium) on 31 May 1931 and residing at 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg;

- Mrs. Mirella FIORDELLI ZAPPA, born in Sansepolcro (Italy) on 18 April 1937, and residing at 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

- Mrs. Sandra Sylvie ZAPPA, born in Luxembourg (Luxembourg) on 14 July 1970, and residing at 149, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

- Mr. Pierre Gérard ZAPPA, born in Anderlecht (Belgium) on 21 June 1969, and residing at 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Was appointed as statutory auditor

The company FIN-CONTROLE S.A., a société anonyme established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 42230.

Sixth resolution:

The meeting resolves to empower the board of directors, with full power of substitution, to perform all acts and formalities in connection to the transfer of registered office both in Panama and in Luxembourg.

Seventh resolution:

The meeting resolves that the Company will be registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg. Official confirmation of such registration will be sent to the attention of the notary.

Subject to the execution of all the resolutions above and the registration of the Company with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, the radiation from Mercantile Section of the Public Registry of Panama, will be implemented.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,700 (one thousand seven hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the attorney-in-fact of the Shareholders, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Signé: F. Cabassi, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30114. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067488/823.

(160030011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Foncière Jour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 122.579.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2015 à 09.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Joseph Winandy au poste d'Administrateur et nomme en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jean-Charles THOUAND

Né le 25 août 1971 à Metz (France)

Demeurant 183, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016072178/14.

(160036012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.251.

—
Veuillez noter que l'adresse professionnelle de l'associé, Monsieur Viktorovich Oshkordin German, se situe désormais à 137 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF

Un mandataire

Référence de publication: 2016072188/13.

(160036155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Orsa Maggiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 111.018.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société ORSA MAGGIORE S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 16 février 2016 que:

- La société transfère son siège au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

- Sont nommés aux postes d'administrateurs, pour une durée de six ans:

* Monsieur Ludovic LO PRESTI, né le 29 mai 1980 à Verviers (Belgique) avec adresse professionnelle au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg;

* La société Commercial Consulting Europe Ltd, ayant son siège social au 2nd floor, 6 London Street, GB-W21HR London, immatriculée au Companies House sous le numéro 06645018;

* La société Sea & Sky S.A., ayant son siège social au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B, sous le numéro 144.356.

- Est révoqué de son poste de commissaire aux comptes la société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl avec effet immédiat.

- Est nommé en tant que commissaire aux comptes la société AFB International Consulting Sarl, ayant son siège social au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B, sous le numéro 64990, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2016.

Pour ORSA MAGGIORE S.A.

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2016074891/27.

(160039011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Glanbia Cheesip-Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Biggen.

R.C.S. Luxembourg B 193.121.

—
En date du 25 février 2016, le gérant de la Succursale a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg, de modifier le nom de la rue Robert Stümper et son code postal.

Dès lors, l'adresse de la Succursale luxembourgeoise est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016072189/12.

(160036070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Sonelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 196.136.

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Xavier BUREAU, commercial, né le 25 avril 1981 à Bordeaux, (France) demeurant à F-57970 Yutz (France), 8, rue Drogon.

ici représenté par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui,

Lequel comparant, représentés comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Sonelec S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5280 Sandweiler, Z.I. Scheidhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 196.136., (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1452 du 9 juin 2015,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'industrie, et de modifier subséquentement le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner les teneurs suivantes:

" **Art. 4. (alinéa 1^{er})**. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance"

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent quatre-vingt euros (880.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 01 mars 2016. 2LAC/2016/4426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 03 mars 2016.

Référence de publication: 2016075534/42.

(160040047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Gramercy Invest (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 194.288.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 février 2016

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 22 février 2016 que:

le siège social de la Société a été transféré du 24, rue Beaumont, L- 1219 Luxembourg au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et ce avec effet au 29 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.
Langham Hall Luxembourg Sàrl
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2016072190/17.

(160034952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Biotech Growth Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 204.414.

—
STATUTS

L'an deux mil seize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1) Monsieur Marc LORENT, ingénieur, né le 9 avril 1955 à Charleroi (Belgique), de nationalité Luxembourgeoise, demeurant 5 rue des Récollets à F-08600 Givet (France).

2) Monsieur Daniel LEFEVRE, ingénieur, né le 20 février 1953 à Monceau-sur-Sambre (Belgique), de nationalité Luxembourgeoise, demeurant au 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «BIOTECH GROWTH HOLDING SA».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de la Ville de Esch sur Alzette. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, la représentation et la distribution d'équipements médicaux de haute technologie de fabricants américains, européens et asiatiques pour la médecine esthétique à Luxembourg et en Europe. La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. Elle est compétente pour décider et émettre un emprunt obligataire

En outre, la société pourra réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrit et libéré à hauteur de 25%.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'administrateur restant de la catégorie a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée

par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au conseil d'administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le premier Président du Conseil d'Administration sera par exception nommé par l'assemblée générale extraordinaire suivant la constitution de la société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaire/administrateurs ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers:

a) par la signature individuelle de l'administrateur délégué pour le cas où la société est administrée par un administrateur délégué

b) par la signature conjointe de deux administrateurs pour le cas où la société est gérée par un conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et Libération

Les actions sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Marc LORENT, ingénieur, né le 9 avril 1955 à Charleroi (Belgique), de nationalité Luxembourgeoise, demeurant 5 rue des Récollets à F-08600 Givet (France),	20 actions
2) Monsieur Daniel LEFEVRE, ingénieur, né le 20 février 1953 à Monceau-sur-Sambre (Belgique), demeurant au 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg,	11 actions
TOTAL:	31 actions

Toutes les actions ont été partiellement libérées à hauteur de 25% par un versement en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.-€) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.- €).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

- Est nommé administrateur pour une durée de six ans:

* Monsieur Daniel LEFEVRE, ingénieur, né le 20 février 1953 à Monceau-sur-Sambre (Belgique), de nationalité Luxembourgeoise, demeurant au 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg.

* Monsieur Marc LORENT, ingénieur, né le 9 avril 1955 à Charleroi (Belgique), de nationalité Luxembourgeoise, demeurant 5 rue des Récollets à F-08600 Givet (France)

* Monsieur Gilbert BRAMBACH, directeur, né le 03 janvier 1947, de nationalité belge, demeurant 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg.

- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

* MONTESQUIEU & ASSOCIES S.à r.l, représentée par son gérant Monsieur Nicolas FROIDMONT, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.510.

2.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Marc LORENT, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

3.- Le siège social est établi à L-4149 Esch/Alzette, House of Biohealth, 14, op den Drieschen

DONT ACTE, fait et passé à LUXEMBOURG, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: M. LORENT, D. LEFEBRE, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 01 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/4506. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 7 March 2016.

Référence de publication: 2016075715/145.

(160041163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.